

## 27

## Vers le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

**Fiche technique****Secteur**

Médico-social

**Public**

Directeurs et gestionnaires des établissements qui vont passer au CPOM

**Durée**

3 jours (2 jours + 1 jour)

**Organisme de formation**

☞ ABAQ Conseil

**Lieux & dates**☞ **Groupe 1****GRENOBLE**

Les 10 &amp; 11 oct. 2017

+ Le 5 décembre 2017

☞ **Groupe 2****LYON**

Les 17 &amp; 18 oct. 2017

+ Le 7 décembre 2017

☞ **Groupe 3****VALENCE**

Les 19 &amp; 20 oct. 2017

+ Le 6 décembre 2017

**Interlocuteur Unifaf****Chloé GARSALT**[chloe.garsault@unifaf.fr](mailto:chloe.garsault@unifaf.fr)

04 72 07 36 86

**Interlocuteur OF****RIGNI Muriel**[mrigni@abaq-conseil.fr](mailto:mrigni@abaq-conseil.fr)

04 72 16 11 11

**Contexte**

Les CPOM concernent depuis le 1er janvier 2017, tous les secteurs de l'autonomie.

Au-delà d'une obligation, il s'agit d'appréhender le CPOM comme un outil au service de la stratégie et des projets de l'organisme gestionnaire. Il est en effet nécessaire pour les organismes gestionnaires de dépasser l'annualité budgétaire en développant une vision stratégique à moyen et long termes, et en identifiant les modalités de financement de leurs projets.

Dans ce contexte, il importe de préparer au mieux les établissements, en leur permettant de conduire une démarche rigoureuse, et de négocier efficacement avec les autorités de tarification.

**Objectifs**

La formation proposée vise à permettre de :

- ☞ Identifier les apports de la contractualisation pour les ESMS et leur organisation, en termes de visibilité sur les moyens et les ressources, de tarification globalisée sur 5 ans et de gestion.
- ☞ Maîtriser les grandes étapes d'élaboration d'un CPOM : notamment le diagnostic préalable avec une dimension prospective à 5 ans
- ☞ Savoir identifier les projets et les chiffrer
- ☞ Maîtriser les étapes de la procédure budgétaire EPRD
- ☞ S'approprier les enjeux de négociation avec les autorités de tarification
- ☞ Utiliser les outils nécessaires à la mise en œuvre du CPOM, son pilotage, son suivi et son évaluation
- ☞ Positionner le CPOM comme un outil de management.

**Prérequis**

Aucun prérequis n'est demandé

**Contenu**

- ☞ Les changements induits par la mise en place des CPOM
- ☞ L'EPRD, une inversion de la logique (tarification à la ressource), ses différentes composantes, le nouveau calendrier de la procédure budgétaire
- ☞ Elaboration et pilotage : préalables et conséquences du CPOM, gestion du projet, diagnostic partagé préalable, définition des objectifs de contractualisation, la conclusion, mise en œuvre et suivi du CPOM, points de vigilance
- ☞ Le CPOM, nouvel outil de gestion et de pilotage : les outils de pilotage (Tableau de bord, BBZ, PPI, ...), l'articulation CPOM/EPRD/SERAFIN-PH, l'ingénierie financière du CPOM
- ☞ Intégrer le CPOM dans les modalités de management et de fonctionnement des ESSMS